N° 1998-3326 - domaine et administration générale + finances et programmation - Lyon 3° - Acquisition de deux niveaux à usage de bureaux et de 30 emplacements de parc de stationnement dans l'immeuble M + M situé 177, rue Garibaldi - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Les évolutions et les activités nouvelles des services communautaires se sont traduites depuis plusieurs années par des modifications de structures et des emplois tertiaires accrus.

Ces évolutions ainsi que la réorganisation générale des services imposent leurs redéploiements dans des conditions de travail améliorées qui permettront de répondre en outre à des besoins nouveaux liés à :

- la création des emplois jeunes,
- la mise en place de l'équipe ENS,
- l'équipement de salles de formations informatiques nécessitées par des outils nouveaux (messageries, réseaux, évolution des pack-offices...).

Il est de plus précisé que, dans certains services, les agents ne disposent que d'une surface moyenne de moins de 7 mètres carrés.

Afin de répondre à ces besoins présents tout en ménageant le futur proche prévisible, une recherche de locaux à proximité de l'hôtel de communauté a été entreprise afin d'éviter un éparpillement des services préjudiciable à leur bon fonctionnement.

Or, la société Coopers & Lybrand Audit, par l'intermédiaire du cabinet Bourdais mandaté à cet effet, nous a fait part de son projet de céder rapidement les deux étages qu'elle possède, en vertu d'un contrat de crédit-bail immobilier et d'une promesse de vente avec la société Interbail dans l'immeuble M + M situé 177, rue Garibaldi à Lyon 3°.

Les biens cédés sont constitués :

- des deuxième et troisième étages de l'immeuble, à usage de bureaux, soit 2 x 1 124 mètres carrés formant respectivement les lots n° 362 et 363 de la copropriété et représentant les 10014/100000 des parties communes générales,
- de 30 emplacements de parc de stationnement, dans le sous-sol de l'immeuble, formant les lots n° 33 à 41 inclus et 47 à 67 inclus et représentant les 480/100 000 des parties communes générales.

L'acquisition interviendrait au prix de 10,5 MF conforme à l'avis des services fiscaux.

De plus, pour satisfaire à la demande de délocalisation urgente de la mission ENS, la société Coopers & Lybrand Audit serait prête à mettre à disposition, à titre gratuit, à compter du 15 octobre 1998, un tiers du troisième étage, le reste devant être libéré au 15 janvier 1999 au plus tard. Le deuxième étage, quant à lui, serait libéré au 1er mai 1999.

Compte tenu de la proximité de ces locaux de l'hôtel de communauté, de la valeur de vente proposée, il semble opportun pour la Communauté urbaine, dans le cadre de sa stratégie de redéploiement de ses services, d'acquérir ces biens.

Le troisième étage pourrait être utilisé à partir de la fin d'octobre 1998 pour partie par la mission ENS et le reste pour accueillir les bureaux des emplois jeunes et les salles de formations informatiques.

Le deuxième étage pourrait permettre, après échéance des différentes locations prises par la Communauté urbaine pour des services communautaires décentralisés, de relocaliser ceux-ci dans de bonnes conditions.

Il vous est enfin précisé que le coût des travaux d'aménagement du troisième étage (principalement câblage informatique, mise au propre et rafraîchissement des locaux) est estimé à 1 800 000 F TTC ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

Ouï l'intervention du rapporteur précisant qu'il y a lieu de lire dans le corps du rapport : "la société Coopers et Lybrand Audit serait prête à mettre à disposition à titre gratuit, à compter du 20 octobre 1998" au lieu du 15 octobre 1998 ;

DELIBERE

1° - Accepte :

a) - la modification proposée par le rapporteur,

b) - le principe de l'acquisition au prix de 10,5 MF des biens ci-dessus désignés.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir avec la société Coopers & Lybrand Audit ou la société Interbail ainsi que tous les actes subséquents.

4° - La dépense en résultant sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 213 180 - fonction 022 - opération 0405.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,